

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS396

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, après la dernière occurrence du mot :

« un »,

insérer le mot :

« an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.